

Suisse : Veille économique et financière et veille Covid-19 du 11 au 15 janvier 2021

	Au 14/01	Var. vs 07/01
EUR/CHF	1,0793	+0,4%
USD/CHF	0,8872	+0,46%
SMI	10 850.81	+0,67%
Taux 10a	-0,47	+13pb

Faits marquants

Le 13 janvier dernier, le Conseil Fédéral a annoncé les mesures suivantes pour faire face à la propagation de la pandémie Covid -9 :

1/ **Prolongation des fermetures administratives pour les restaurants, bars, établissements culturels, installations de sport de 5 semaines supplémentaires** : Initialement prévue du 22/12/2020 au 22/01/2021, ces fermetures d'ores et déjà en vigueur sont prolongées jusqu'au 28 février 2021.

2/ **De nouvelles restrictions économiques et sociales, pour les commerces « non essentiels »** : A partir du 18/01/2021 et jusqu'au 28/02/2021, les mesures suivantes s'appliquent : fermeture des commerces considérés comme non essentiels et les marchés (à l'exception des magasins d'alimentations ; des magasins vendant des denrées alimentaires, des biens de premières nécessités ou de consommation courante ; les pharmacies ; les points de vente des opérateurs de télécommunication ; les magasins de bricolage et de jardinage ; les magasins de fleurs ; les stations-services) ;

NB : Pour les commerces dont l'ouverture est autorisée (commerces alimentaires, ...) la règle de fermeture à 19h et le dimanche ne s'appliquera plus. Cette heure de fermeture concernera en revanche toujours les établissements accessibles au public qui proposent des services (dont les postes, banques, coiffeurs), sauf exceptions.

3/ **les réunions privées ou publiques sont limitées à 5 personnes ;**

4/ **le télétravail est obligatoire lorsqu'il est possible.**

Crise du Covid-19

Situation sanitaire au 15 janvier à 13h

	Cas confirmés source OFSP	Décès source OFSP
Vendredi 15 janvier	495 228	7 970
Jeudi 14 janvier	492 832	7 904
Mercredi 13 janvier	490 358	7 851
Mardi 12 décembre	487 357	7 793

Entrée sur le territoire français : A compter du 18 janvier 2021, les voyageurs souhaitant venir en France en provenance d'un pays extérieur à l'espace européen (Union européenne, espace Schengen, Andorre, Vatican, Saint-Marin, Monaco) devront présenter un test PCR négatif à la Covid-19 réalisé avant leur départ. Etant membre de l'espace Schengen, **cette mesure ne concerne donc pas la Suisse.**

Homologation du vaccin Moderna : L'agence Swissmedic autorise le vaccin de Moderna en Suisse. Pour rappel, la Suisse a précommandé 7,5 millions de doses du vaccin Moderna. Le vaccin est en partie produit par Lonza sur son site de Viège dans le canton du Valais. Lonza a débuté la production en janvier avec un objectif de 800 000 doses par jour sur son site du Valais. Sur l'année 2021, le site suisse de Lonza devrait ainsi produire 300 millions de doses.

Livraisons de vaccin : Au 13 janvier 2021, la Suisse avait reçu 560 000 doses de vaccins contre le Covid-19, dont 360 000 du vaccin de Pfizer/BioNTech et 200 000 du vaccin de Moderna. Avec ces doses, la Suisse est en mesure de vacciner l'équivalent de 4% de sa population adulte.

Variants du Coronavirus : Une étude conjointe des écoles polytechniques fédérales de Lausanne et Zurich indique que le variant britannique du coronavirus aurait été détecté dans les eaux usées de Lausanne le 9 décembre dernier, soit avant l'annonce des premiers cas de ce variant en Suisse le 24 décembre. Par ailleurs, au 14 janvier 2021, les variants britannique et sud-africain ont été détectés dans 154 échantillons (114 pour le variant britannique, 6 sud-africain et 34 échantillons sont des mutations mais ne peuvent pas encore être attribués à l'un ou l'autre variant).

Assouplissement des conditions d'octroi du soutien public Covid-19 aux entreprises : Les entreprises les plus affectées par la crise du coronavirus peuvent bénéficier depuis décembre 2020 d'un soutien financier doté d'une enveloppe de 2,5 Mds CHF (soit 0,3% du PIB). Le choix des entreprises bénéficiaires et de la forme du soutien (subvention, prêt, garantie pour un prêt) est à la discrétion des cantons. Les assouplissements relatifs à cette mesure sont les suivants : 1/ les entreprises fermées par les autorités pendant au moins 40 jours civils entre le 01/11/2020 et le 30/06/2021 sont automatiquement éligibles au soutien ; 2/ l'interdiction de verser des dividendes en cas d'octroi de l'aide est réduite à 3 ans (contre 5 ans auparavant) ; 3/ en cas d'octroi d'une subvention, celle-ci est plafonnée à hauteur de 20% du chiffre d'affaires annuel (10% auparavant) et à 750 000 CHF par entreprise (500 000 CHF auparavant).

Politique économique

Instances internationales : Le candidat de la Suisse, Philipp Hildebrand, au poste de nouveau Secrétaire général de l'OCDE est l'un des 10 candidats retenus après le premier tour des élections. Les résultats du second tour seront dévoilés le 28 janvier et le processus de sélection se terminera début mars 2021.

Secteur financier

Banque : UBS, le numéro un bancaire helvétique va fermer d'ici fin mars 44 de ses 240 agences en Suisse.

Finance durable : La Suisse annonce son adhésion au groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière. Pour mémoire, le Conseil de stabilité financière, groupement international initié par le G20, a créé ce groupe de travail en 2015 afin d'élaborer des recommandations sur la transparence financière des entreprises en matière climatique.

Clause de non-responsabilité : Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.